



L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS

Le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (MIV) a pour mandat d'améliorer la compréhension des approches répondant aux pertes et préjudices, de renforcer la coordination entre les parties prenantes, et de consolider l'action et le soutien en matière de pertes et préjudices.

Le « non-papier » des Coprésidents du 5 octobre 2015, un texte servant de base aux négociations d'une version initiale du paquet climat de Paris, traite le sujet des pertes et préjudices à l'article 5 du projet d'accord, et au paragraphe 43 du projet de décision.

LES OPTIONS DÉVELOPPÉES LORS DE LA RÉUNION DE L'ADP 2-10

LE G77 ET LA CHINE ONT PROPOSÉ :

- Dans le projet d'accord, des dispositions visant à établir un nouveau mécanisme, s'appuyant sur le MIV à partir de 2020, incluant un dispositif de coordination des déplacements causés par les changements climatiques ;
- Dans le projet de décision, rendre opérationnelles les institutions définies dans l'accord, et de créer une chambre de compensation pour les dispositifs de transfert du risque sous le MIV.

LE G77 ET LA CHINE ONT PROPOSÉ

- La reconnaissance de l'importance des pertes et préjudices ;
- Le rappel des décisions sur le MIV ;
- Une décision de continuer la mise en œuvre du MIV sous la Convention ;
- Une garantie de la permanence du MIV et de sa réactivité aux besoins et préoccupations évolutifs des pays les plus vulnérables.



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

ENJEUX CLÉS DES NÉGOCIATIONS

LES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

- L'établissement d'un nouveau mécanisme, potentiellement soutenu par un dispositif de coordination des déplacements causés par les changements climatiques ;
- L'avenir du MIV ;
- Le traitement des enjeux de l'évaluation et de la gestion de risques, de l'assurance et du transfert de risques, des indemnités et d'un système d'indemnisation des pays touchés par les événements à évolution lente.

LES FINANCEMENTS DURABLES ACTUELS ET À LONG TERME DES PERTES ET PRÉJUDICES

- Le lien entre le niveau d'action en matière d'atténuation et le niveau d'efforts nécessaires pour faire face aux pertes et préjudices ;
- Un soutien immédiat, opportun et accessible aux moyens de mise en œuvre contre les pertes et préjudices ;
- Des flux financiers supplémentaires issus des pays développés au profit de la lutte contre les pertes et préjudices dans les pays vulnérables et en voie de développement, en sus des flux finançant les actions d'atténuation et d'adaptation.

média/terre
système d'information mondial francophone
pour le développement durable
www.mediaterre.org



> ACTUALITÉS

LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MIV

Du 24 au 26 septembre 2015, à Bonn, en Allemagne, le Comité exécutif du MIV a tenu sa première réunion. Les membres du Comité ont élu leurs coprésidents, Pepetua Latasi, Tuvalu, et Shereen D'Souza, États-Unis. Dans sa déclaration liminaire, Manuel Pulgar-Vidal, président de la CdP 20, a souligné le travail « crucial, éprouvant et important » de mise en œuvre du Mécanisme. Ces trois jours de réunion ont permis l'examen de tous les domaines d'action du plan de travail du MIV, la finalisation de recommandations sur les travaux à réaliser, et l'accord des membres sur les actions à mener dans les prochaines étapes du plan de travail.

LA 42E SESSION DU GIEC

Se réunissant du 5 au 8 octobre 2015, la 42e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a élu son nouveau président, Hoesung Lee, République de Corée, et ses trois vice-présidents, Ko Barrett, États-Unis, Youba Sokona, Mali, et Thelma Krug, Brésil.

LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Les pays développés ont mobilisé 62 milliards de dollars de financement climatique en 2014, selon une étude de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques et « Climate Policy Initiative », représentant ainsi une augmentation de dix milliards de dollars par rapport à 2013. L'étude estime que 71% des financements proviennent de sources publiques, 26% de sources privées, et 3% de crédits à l'exportation. Intitulé « Le financement climat en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards », le rapport indique également que 77% des financements sont destinés aux mesures d'atténuation, 16% à l'adaptation, et les 7% restant aux mesures conjointes d'adaptation et d'atténuation.

FORUM INTERNATIONAL SUR LES CPDN À RABAT

Un forum international sur les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), co-organisé par la Commission européenne, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le Gouvernement du Maroc, s'est tenu à Rabat les 12 et 13 octobre. Constatant que les CPDN soumises jusqu'à présent démontrent l'engagement des pays en faveur de l'atténuation des changements climatiques, le forum s'est néanmoins prononcé pour un accord mondial plus ambitieux sur le climat exigeant des efforts supplémentaires de renforcement des efforts mondiaux d'atténuation. Le forum a conclu que l'Accord attendu de la CdP 21 devrait établir des bases pour l'examen et le renforcement continu du niveau d'ambition en matière de lutte contre le changement climatique.

LA DÉCLARATION DES « V20 »

Représentant presque 700 millions de personnes, les ministres des finances de 20 pays, les « V20 », ont publié une déclaration dans laquelle ils s'engagent à une action collective et décisive, incluant la promotion de la mobilisation des financements

climatiques et le partage des meilleures pratiques. Comprenant l'Afghanistan, le Bangladesh, la Barbade, le Bhoutan, le Costa Rica, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Kiribati, Madagascar, Maldives, le Népal, les Philippines, le Rwanda, Sainte-Lucie, la Tanzanie, le Timor-Oriental, Tuvalu, Vanuatu et le Viet Nam, le groupe des « V20 » a été fondé pour servir de nouveau mécanisme de dialogue et d'action de haut-niveau, et focaliser l'attention sur les mesures de riposte économiques et financières au moyen d'efforts conjugués et assidus des économies vulnérables aux effets des changements climatiques.

LA RÉUNION ANNUELLE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI

Les Conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale (GBM) et le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI) se sont réunis du 9 au 11 octobre à Lima, Pérou. Lors d'une session sur le financement climatique, le président du GBM, Jim Yong Kim, a annoncé l'engagement du Groupe à augmenter leur financement climatique d'un tiers, portant son montant total à 29 milliards de dollars par an d'ici 2020. Le président de la 70e Assemblée générale des Nations unies, Mogens Lykkesoft, a appelé aux ressources financières accessibles et efficaces, soulignant l'importance d'encourager le secteur privé et les institutions financières à soutenir les investissements à faible émissions de carbone et résilients aux changements climatiques.

CONFÉRENCE DES PEUPLES SUR LE CHANGEMENT DU CLIMAT ET LA DÉFENSE DE LA VIE

La conférence des Peuples sur le changement du climat et la défense de la vie s'est tenue du 10 au 12 octobre, à Tiquipaya, en Bolivie. La déclaration de la conférence soutien, entre autres, la création d'un tribunal international de justice climatique, et la pleine reconnaissance de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones par la CCNUCC.

> À SUIVRE

La 49e réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial aura lieu les 20-22 octobre à Washington DC, États Unis. Le Conseil approuvera de nouveaux projets ayant des bénéfices environnementaux globaux, y compris l'atténuation des changements climatiques, la dégradation des terres et la sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne. La 19e réunion du Conseil du Fonds pour les Pays les Moins Avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques se tiendra en parallèle, le 22 octobre.

Le 18e Dialogue de l'Initiative des droits et ressources (RRI) sur les Forêts, la Gouvernance et le Changement Climatique se tiendra le 26 octobre à Washington. Il explorera les principales évolutions de 2015 dans les domaines de la politique de changement climatique et des financements des droits des peuples autochtones et des communautés locales.

L'ADP 2-11 commence aujourd'hui à Bonn, en Allemagne. Une réunion préparatoire à la CdP 21, ou « Pré-COP », se tiendra du 8-10 novembre 2015 au Centre de conférence ministériel du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international à Paris, en France.

pour plus d'information: gillian@iisd.org et ifdd@francophonie.org